

RAPPORT N° 98/6-11
au Conseil Municipal

OBJET

**RHI PAVADE
CRAC 1997**

Le dossier de réalisation de l'opération de Résorption de l'Habitat Insalubre de Pavadé (Bellepierre), le programme des travaux ainsi que le bilan financier prévisionnel de l'opération ont été approuvés par Délibération n° 92/4-02 du Conseil Municipal en séance du 12 septembre 1992.

Sa mise en œuvre a été confiée à la SIDR par le biais d'une Convention de Concession d'Aménagement signée le 8 février 1993, amendée par Avenants successifs du 28 septembre 1993 et du 18 novembre 1997.

Le programme initial de la RHI prévoit :

- l'acquisition d'environ six hectares de terrains bidonvillisés ;
- la réalisation et le renforcement des équipements primaires et secondaires ;
- le relogement définitif d'environ cent quatre-vingts familles ;
- la réalisation de trois cent onze logements dont l'essentiel à usage locatif social.

La SIDR nous présente le Compte Rendu Annuel au Concédant de l'opération pour l'année 1997, comprenant :

- * le bilan physique de l'opération ;
- * le bilan comptable au 31 décembre 1997 qui tient compte des dépenses et des recettes constatées depuis le lancement de l'opération ;
- * le bilan financier prévisionnel mis à jour.

I ETAT D'AVANCEMENT PHYSIQUE

1 Au plan des infrastructures, la situation est la suivante :

La majeure partie des emprises foncières (97 % environ) a été maîtrisée par la SIDR,

RAPPORT N° 98/6-11

Tous les équipements primaires (montant total 5 890 117 F) sont réalisés :

- renforcement AEP,
- Boulevard de la Source,
- EU Notre-Dame de la Source.

Les infrastructures secondaires :

terminées :

- recalibrage de la Ravine/Bras de Bellepierre (tranches 1 et 2),
- Allée des Opales (tranche 1),
- aménagement du terrain d'assiette de Pavadé,
- aménagement du terrain d'assiette de Bagatelle,
- fascines sur le terrain d'assiette de Pavadé,
- aménagement du terrain d'assiette de l'opération de logement Arlequine,
- aménagement du terrain 40 LLS Hibiscus,
- aménagement de la Ravine (tranche 3),
- espaces verts ;

en cours en 1998 :

- Allée des Opales (tranche 2),
- terrain d'assiette pour dix-huit logements libres (secteur 3.c),
- aménagement du secteur 3.B sup (terrain SINAMAN),
- aménagement du secteur 5 (29 libres) / terrain ATEC-TAM,
- aménagement du secteur 1C.

2 Logements

terminés et livrés	- 50 LLS Pavadé
terminés et livrés	- 76 LLS Bagatelle
terminés et commercialisés	- 19 logements défiscalisables Arlequine
terminés et livrés en 1998	- 40 LLTS Hibiscus
terminés et livrés en 1998	- 17 logements (Hôtel Social)

II SITUATION SOCIALE

Le nouveau programme de la MOUS a été validé en mars 1997.

Cent soixante-et-une familles ont été relogées définitivement sur les cent quatre-vingt-dix familles à reloger.

III APPROCHE FINANCIERE

1 Contexte général : opération d'aménagement difficile techniquement

Opération difficile compte tenu de la complexité du terrain, compensée en partie par une valorisation du foncier au prix d'acquisition de l'époque (environ 10/15 ans).

Quelques difficultés néanmoins pour le foncier restant à maîtriser compte tenu d'un fort phénomène spéculatif depuis 1993.

2 Participation financière prévisionnelle de la Ville

PARTICIPATION VILLE CONSOLIDEE TTC		
CRAC 1995/1996	CRAC 1997	ECART
18 559 345 F non compris participation à la MOUS	17 945 105 F y compris participation à la MOUS	- 614 240 F

La diminution de la part communale s'explique essentiellement par l'application de la formule de calcul du prorata de déductibilité de TVA.

Au titre de cette participation financière, la Ville a déjà versé 8 000 000 F

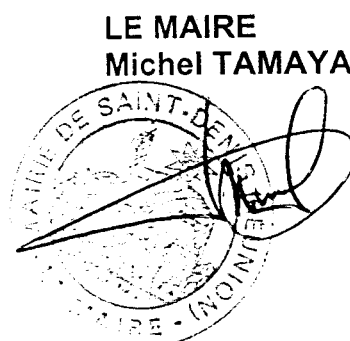
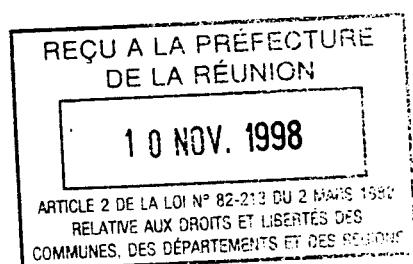
Pour 1998, un versement de 2 025 000 F est prévu.

Les crédits sont prévus au BP 1998 au Compte 65721 / Fonction 653.

Je vous demande :

- d'approuver le CRAC 1997 de la RHI Pavadé, ainsi que le programme de travaux à venir ;
- de m'autoriser à solliciter tout type de subvention (FRAFU ou autres) afférent à cette opération.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.



DELIBERATION N° 98/6-11
du Conseil Municipal
en séance du vendredi 30 octobre 1998

OBJET

**RHI PAVADE
CRAC 1997**

LE CONSEIL MUNICIPAL

Vu la Loi n° 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des Communes, des Départements et des Régions, modifiée ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Sur le RAPPORT N° 98/6-11 du Maire ;

Sur le rapport de Monsieur Jean-Claude FIDJI, Conseiller Municipal, présenté au nom des Commissions Aménagement, et Entreprise Municipale/ Finances ;

Sur l'avis favorable desdites Commissions ;

**APRES EN AVOIR DELIBERE
A LA MAJORITE
(4 oppositions, dont 1 vote par procuration)**

ARTICLE 1

Approuve le CRAC 1997 de la RHI Pavadé, et le programme des travaux à venir.

ARTICLE 2

Autorise le Maire à solliciter tout type de subvention (FRAFU ou autres) afférente à cette opération.

Pour extrait certifié conforme,
Fait à Saint-Denis, le 16 NOV. 1998

**LE MAIRE
Michel TAMAYA**

